Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 60 (1968)

Heft: 9

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au fil de l'actualité

Adieu à l'ami Jean Treina

Depuis tant d'années qu'il remplissait avec une conscience scrupuleuse et une efficacité souriante son mandat de conseiller d'Etat et même, à quelques reprises, de président du Conseil d'Etat, d'aucuns parmi nous avaient oublié ou ignoraient la fructueuse activité que Jean Treina déploya naguère dans le mouvement syndical suisse.

Il a fallu cette attaque d'apoplexie qui le terrassa en une semaine, alors qu'il venait de conduire en Bourgogne la musique ouvrière «La Lyre», pour que ses grands mérites syndicaux soient évoqués en marge de son rôle de magistrat éminent de la République et canton de Genève, de parlementaire, de socialiste ardent, constamment sur la brèche, de coopérateur et défenseur d'une économie collective à la Milhaud, basée sur la démocratie.

Formé à l'école de l'administration des postes, il adhéra tout naturellement à la Société suisse des fonctionnaires postaux. Sa nature le portait à assumer des responsabilités. Il fut par conséquent à la pointe du combat dans son organisation, aussi bien à l'échelon local que national. Il présida même avec autorité et compétence cette puissante association. Il déploya un zèle analogue au service de l'Union locale du personnel fédéral et de l'Union des syndicats. Quand la crise ébranla le socialisme sur les rives du Léman, il choisit délibérément la voie étroite et affronta le déferlement de la démagogie avec un calme impavide au côté de Charles Rosselet. Il prit la relève au Conseil d'Etat, quand la mort foudroya le généreux colosse. Jean Treina a laissé sa marque aux départements du commerce et de l'industrie, puis de la prévoyance sociale et de la santé publique.

Depuis 1965, Jean Treina jouissait de la retraite mais continuait à

se dépenser au service d'un socialisme humain et fraternel.

Durant toute sa carrière politique, il a résolument marqué sa couleur, ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêché d'être un des meilleurs serviteurs de l'Etat de Genève. Sa mort a laissé des regrets dans tous les milieux, même parmi ses adversaires qui l'estimaient pour sa droiture, sa loyauté, son urbanité et son exquise simplicité.

Sa vie constitue un exemple à suivre, aussi bien en politique qu'en syndicalisme ou dans la vie de famille. Ce militant regretté avait

vraiment le sens de l'harmonie.

L'OIT sous la loupe patronale

Avec une sympathie manifeste, le Journal des Associations patronales suisses a reproduit dans son numéro 34 la revue pessimiste des activités de l'Organisation internationale du travail par M. Lagasse, secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), qui est aux patrons ce qu'est la Confédération internationale

des syndicats libres aux travailleurs.

M. Lagasse a déclaré que l'Organisation internationale du travail en particulier continue à absorber une grande partie des moyens de l'OIE, alors que l'intérêt qu'elle suscite parmi les employeurs va décroissant. Une des raisons de ce désenchantement, qui a déjà été souligné par le secrétaire général les années précédentes, et qui se manifeste par la demande des membres de l'OIE de voir ses activités s'orienter vers d'autres domaines, est due à l'insistance obstinée de l'organisation à vouloir adopter des normes internationales de travail qui, par leur manque de réalisme, sont le plus souvent totalement inapplicables dans la plupart des pays membres de l'OIT, y compris

les plus avancés et les plus industrialités.

«Une autre raison de ce désenchantement réside dans la persistance à vouloir multiplier les réunions, ce qui a pour effet d'augmenter les dépenses de pays qui peuvent à peine les supporter. Par ce foisonnement de réunions, que M. Lagasse a qualifié d'alarmant, l'OIT cherche à étendre son influence et à s'occuper de toutes choses. Mais cette organisation devrait apprendre en premier lieu à mettre fin aux pertes qu'entraînent des projets improductifs avant qu'elles ne soient trop élevées. Une exception doit être faite cependant pour l'une de ces réalisations, l'Institut international d'études sociales, qui mérite jusqu'à présent, de l'avis du secrétaire général de l'OIE, le soutien qu'il reçoit des membres de l'OIE sous forme de bourses d'études et d'autres contributions. Signalons à ce sujet que l'Union centrale a versé au début de 1968 une modeste somme destinée à créer un Fonds de bourses en faveur d'élèves désignés par les organisations patronales et désireux de suivre les cours de l'Institut précité.

»L'action de l'OIE se poursuit encore dans d'autres domaines; elle est régulièrement représentée à la plupart des réunions des Nations-Unies si des questions relevant de sa compétence sont discutées; au cours de l'année écoulée, elle a suivi avec un intérêt particulier les travaux de l'Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel (ONUDI). Il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif, mais cette dernière organisation semble aborder les problèmes de l'industrialisation sous un angle plus réaliste que

les autres forums internationaux.»

Il y a du vrai dans ce qu'écrit notre confrère patronal.

Mais il exagère un tantinet quand il parle du «manque de réalisme» des normes internationales de protection des travailleurs, «souvent tatalement in applicables de la plument des pares properties de la plument des pares pa

totalement inapplicables dans la plupart des pays membres».

Son rôle d'observateur et de conseiller patronal dans les sessions de la Conférence internationale du travail aurait dû lui permettre d'apercevoir les changements profonds survenus depuis quelques années, qui montrent justement que l'OIT s'avance résolument dans la voie du réalisme et de la souplesse. La possibilité pour un Etat

de choisir quelques points précis d'une convention sur un ensemble de normes, à condition de s'engager tout de même à en respecter deux ou trois parmi les plus essentielles, est symptomatique à cet égard.

Et le fait que les conventions internationales du travail envisagent de plus d'autres moyens que la législation uniquement pour exécuter leurs obligations, les conventions collectives de travail par exemple

ou autres accords, constitue un autre témoignage probant.

La vérité est que trop souvent encore un trop grand nombre de délégués employeurs mal conseillés donneraient plutôt la préférence à des instruments vides de toute substance, voués plutôt à des exercices de style.

D'accord avec l'observation de M. Lagasse d'éliminer autant que possible les projets improductifs, à condition que l'on dise desquels

il s'agit.

L'attention compatissante et gratuite à l'équilibre budgétaire de pays qui peuvent à peine supporter les charges financières que leur impose l'OIT est touchante. Mais l'offensive patronale ne serait-elle pas plus indiquée dans la direction des écrasantes dépenses militaires, qui font peser sur le monde une menace perpétuelle plutôt que sur les dépenses d'une organisation qui contribue grandement à l'œuvre de concorde, à la paix sociale et à répandre la prospérité et la justice sociale dans les pays les plus démunis?

Que les employeurs réagissent contre ce pessimisme excessif à l'égard d'une organisation dont eux-mêmes retirent d'inestimables bénéfices, dont ils ne savent pas hélas toujours se rendre compte.

Au Tribunal fédéral des assurances

Mercredi, 12 juin, l'assemblée fédérale a nommé notre ami et collaborateur Alexandre Berenstein juge suppléant du Tribunal fédéral

des assurances, dont le siège est à Lucerne.

Cette élection est d'autant plus flatteuse que le grand juriste genevois a obtenu 178 voix sur 185 suffrages exprimés. C'est là une majorité exceptionnelle que voudraient bien obtenir les plus hauts magistrats de notre Confédération suisse, lors de leur réélection. Alexandre Berenstein succède au collègue Bratschi, fils de Robert,

nommé récemment juge titulaire.

Avec un retard dû aux vacances et aux manuscrits qui se cachent, nous félicitons très vivement Alexandre Berenstein, dont le dévouement à la cause syndicale égale le désintéressement. Nos lecteurs ont eu à maintes reprises l'occasion de lire ses articles de la Revue syndicale suisse, écrits dans une langue précise, belle et claire à la fois, même quand il traite de problèmes juridiques compliqués. Il a fait la réputation de Travail et sécurité sociale, ce supplément trimestriel de la Revue syndicale suisse, dont tant de lecteurs appréciaient

les informations tout particulièrement l'éditorial, ainsi que les chroniques qui évoquaient la jurisprudence en matière de droit du travail. Si cette publication fort utile a cessé de paraître pour des raisons financières, mais aussi à cause du désintéressement du grand nombre, cela ne doit pas empêcher notre ami Berenstein de continuer à nous prêter son concours bénévole.

Sans vouloir mésestimer le Tribunal fédéral des assurances, on nous permettra de souhaiter de façon égoïste qu'Alexandre Berenstein reste suppléant. Car s'il était nommé titulaire, le mouvement ouvrier de Suisse romande perdrait un de ses meilleurs conseillers et un animateur dont la grande modestie n'a jamais réussi à voiler

les mérites.

Association internationale pour le progrès social

Par Claude Roland

Il existe une association internationale pour le progrès social, dont la constitution remonte à 1925. L'Union syndicale suisse est affiliée à cette internationale par l'intermédiaire de l'Association suisse de politique sociale, dont le président, comme on sait, est notre excellent collaborateur le professeur Alexandre Berenstein. Le Bureau international du travail entretient avec cette association internationale pour le progrès social des relations continues.

De même que l'Organisation internationale du travail, mais sur le plan privé, cette association s'intéresse spécialement à la prévention des accidents, aux assurances sociales, à la protection des travailleurs, à la lutte contre le chômage, aux travailleurs migrants, aux progrès scientifiques et techniques, à la réglementation des rapports du

travail, etc.

Dans un rapport du BIT, préfacé par Albert Thomas: «Dix ans d'Organisation internationale du travail», édité en 1931 par le BIT, le grand laboratoire social de Genève reconnaissait à cette association le mérite d'avoir fait œuvre de pionnier, défrichant le terrain, ouvrant la voie à l'action officielle de l'OIT.

Au congrès de Luxembourg, en avril 1967, cette association désigna un nouveau président en la personne de notre collaborateur Alexandre Berenstein.

Il n'est sans doute pas trop tard de reproduire les conclusions auxquelles aboutit ce congrès sur les deux thèmes principaux inscrits à l'ordre du jour: «Les jeunes face à la vie sociale» et «La mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre national».

Voici ces deux documents en annexe: